

« Vers une architecture bioclimatique ».

Parole, parole ?

Sous le titre « *Ces travaux transformeront nos immeubles en bouilloires !* », le journal *Riviera-Chablais* nous apprend que « *des locataires [des immeubles de la rue du Midi 2-4-6] se sont unis pour s'opposer à la transformation de leurs bâtiments. Leur association dénonce un projet qui bloquerait la ventilation naturelle des ouvrages. Elle est présidée par l'architecte qui les a conçus il y a 25 ans* ».

L'article poursuit : « *Construits en 2001, ces trois locatifs abritant une soixantaine de logements figurent parmi les premiers du canton de Vaud à avoir été labellisés « Minergie ». Parmi leurs particularités : des accès à l'air libre au rez-de-chaussée, munis de portes grillagées qui laissent passer les courants. Mais aussi, des cages d'escaliers ou des puits de lumière et de ventilation naturelle fonctionnant sur le principe de la « tour à vent ». Des systèmes conçus pour rafraîchir les appartements lors des grandes chaleurs.* »

Or, dans son projet, Swiss Life prévoit de fermer les cages d'escalier par des vitrages, de cloisonner les accès au rez et de remplacer les portes grillagées par des portes vitrées. « *Ces travaux vont finir d'anéantir les bienfaits des puits et les principes bioclimatiques des bâtiments pour les transformer en bouilloires* », prévient Eligio Novello. »

Dans la plaquette de présentation de l'entreprise générale Steiner (autour de 2003), on lit notamment : « *En été, les dispositifs architecturaux intégrés à la conception du bâtiment, tels les puits de lumière et de ventilation, qui fonctionnent comme des serres fermées en hiver, sont ouverts pour permettre une ventilation naturelle des logements. Connectés aux rues intérieures ouvertes traitées de manière lourde et minérale, rafraîchis par l'apport constant d'eau nécessaire à la végétation, ils assurent un apport d'air frais important depuis le socle des ouvrages, garantissant un rafraîchissement nocturne naturel des logements.* »

Il semble donc bien que nous assistions à une rénovation mal réfléchie mettant en cause une tentative précoce d'architecture bioclimatique. Et que les services communaux ont donné toutes les autorisations nécessaires à ces travaux.

Pourtant, le **Plan climat** de 2022, chapitre « Niveau territoire : Vision » écrit en page 199 :

« *Afin de diminuer au maximum les émissions de GES associées au parc bâti du territoire et aux infrastructures : [...] la sobriété énergétique et en matériaux est devenue le critère de base incontournable pour tout projet de nouvelle construction. La notion de **conception bioclimatique** est systématiquement prise en compte dans les projets ; les installations techniques des bâtiments ont été optimisées et des solutions dites « low-tech » ont été mises en place pour une efficacité énergétique accrue.* »

Et le **Plan directeur communal** de 2023 titre une section « Vers une **architecture bioclimatique** » et écrit en page 130 : « *Plusieurs éléments de conception urbaine, paysagère et architecturale permettent d'assurer le confort (thermique, lumineux, etc.) des occupants tout en minimisant le recours à des installations techniques énergivores* ». Et plus loin, page 133 : « *La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée. Toutes les nouvelles constructions et toutes les rénovations doivent être exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de **conception bioclimatique** (constructions simples adaptées aux caractéristiques environnementales locales).* »

Au-delà des supputations un peu faciles sur l'ego de l'architecte auteur des plans de ces immeubles, au-delà des possibles erreurs de procédures qui ont pu contribuer à la situation actuelle, les faits bruts restent : Vevey, ville Gold de l'énergie, porteuse d'un Plan Climat salué comme d'avant-garde, permet un retour en arrière en contradiction avec les instruments de planification adoptés, et ce en pleine aggravation du désordre climatique. Rappelons que le Plan directeur engage les autorités et les contraint à le respecter dans leurs décisions.

Nos questions sont finalement simples... mais vastes !

• **Comment a-t-on pu en arriver à cette absurdité ?**

• **Est-ce irréversible ?**

Nous souhaitons une réponse orale, même si elle n'est que partielle.